

JOURNAL HISTORIQUE DE VARSOVIE.

N^o. 6.

LE 14 MAI.

POUR hâter l'examen des prisonniers nationaux & pouvoir procéder au plutôt à l'égard d'un chacun conformément à ce qu'exige la justice, soit en punissant les coupables ou en élargissant ceux qui sont innocens & n'ont été arrêtés que dans les premiers momens de confusion ou sur de simples soupçons, le Conseil a prescrit à cet effet au Comité d'Enquêtes la marche que ce dernier devra tenir dans le dit examen. Il apartiendra en conséquence au dit Comité :

1^{re}o. D'interroger toutes les personnes qui lui seront indiquées soit par le Comité Diplomatique ou le Jugement criminel, soit par le pouvoir militaire ou le Département de police, soit enfin par les prisonniers mêmes lorsque ceux-ci en appelleront à leurs témoignages.

2^eo. Il examinera d'abord le Délateur, (celui-ci devant remettre ses points d'accusations par écrit) afin de constater le vrai motif de sa dénonciation.

3^eo. Il interrogera le coupable.

4^eo. S'il trouve que l'accusation est fondée sur un délit contre la Nation, ou l'œuvre de sa régénération, ou que le crime ait eu pour but de troubler la tranquillité publique, ou de porter atteinte à l'intégrité des personnes ainsi qu'aux propriétés individuelles, pour lors le dit Comité fera reconduire le coupable dans la prison, en faisant passer les points d'accusations, informations & autres papiers, au Jugement criminel.

5^eo. Si les enquêtes prouvent au contraire l'innocence de l'accusé, le Comité lui donnera sa liberté, à moins qu'il ne soit prévenu de crime contre la Nation, au quel cas l'accusé sera détenu jusqu'à ce que le Jugement criminel ait décidé s'il y a lieu ou non, à l'accusation.

6^eo. L'accusateur, ainsi que l'accusé, devront toujours comparaître ensemble devant le Comité d'Enquêtes.

7mo. Si les prisonniers étaient amenés de la Province sans qu'on ait remis par écrit les points d'accusations à leur charge, ou les informations nécessaires, le Comité requérera les Magistrats du lieu ou les particuliers qui auraient fait conduire à Varsovie les dits prisonniers, de lui fournir les éclaircissements & preuves de leurs délits afin de pouvoir procéder conformément aux articles 4ème & 5ème.

8vo. Le Comité s'occupera en premier lieu des enquêtes relatives aux personnes déjà arrêtées qui lui seront indiquées par le Comité surveillant préposé aux prisons, & les ayant examinées, il procédera à leur égard suivant les mêmes articles 4ème & 5ème.

9no. Il sera tenu de faire tous les jours son rapport au Jugement criminel ainsi qu'au Conseil provisoire.

10mo. Dans le cas où les personnes arrêtées ne pourraient point comparaître à cause de maladie devant le Comité, celui-ci déléguera trois de ses membres pour se porter à la prison, afin d'y faire les enquêtes nécessaires.

11mo. Trois des Membres du Comité suffiront pour examiner un accusé; mais il en faudra sept pour décider s'il est coupable; en ce cas il doit être renvoyé au Tribunal criminel & si au contraire il est trouvé innocent, il doit être mis en liberté.

12mo. Le Comité tiendra deux fois par jour ses Séances.

13to. Sept personnes formant le nombre complet pour tenir Séance, elles devront signer en ce nombre leurs résolutions.

14to. Les preuves remises par écrits devant servir pour ou contre la justification des accusés, ne seront délivrées au Comité d'Enquêtes que sur son reçu.

15to. Pour faciliter à ce Comité le moyen de hâter l'examen des prisonniers, le Conseil a nommé de nouveaux membres conjointement avec ceux déjà précédemment désignés, savoir: Mrs. Orsetti, Hann, Drozdowski, Kąsi-nowski, Okecki, Gołuchowski, Zieliński, Przeciszewski, Malczewski, Kierza-kowski, Zabłocki & Dzieduszycki.

L'on a exempté de l'impôt mis sur les loyers, ces locataires qui demeurent dans leurs propres maisons paient déjà l'impôt des cheminées pour trois années d'avance.

Le Conseil a enjoint que serait restituée la somme de 30,262 fl: avancée par Mrs. *Kiinski & Peczkowski* pour la réparation du pont de Varsovie: Il a aussi résolu que seraient mis en bon état le Palais de la République, qui a considérablement souffert durant les journées du 17 & du 18 Avril; l'on croit que tous les Dicasteries y tiendront à l'avenir leurs Séances, comme offrant un emplacement beaucoup plus vaste & plus commode que celui de l'Hôtel de Ville où se rassemblent actuellement ces mêmes Dicasteries.

LE 15 MAI.

Le Comité des Passeports ayant demandé que lui soient prescrits des règles certaines pour savoir au juste à qui il pourra accorder la permission de sortir de la Capitale & à qui il devra le refuser; il a été arrêté en conséquence par le Conseil.

1^{re}o. Que toutes les personnes domiciliées à Varsovie ayant la révolution, ne pourront point obtenir de Passeports.

2^eo. Que quant à ces Citoyens ou Citoyennes qui, quoique non domiciliés à Varsovie avant cette époque, se seraient toutefois rendus suspects par leurs relations avec les ennemis de la Patrie ainsi que quant aux étrangers, il ne sera autrement délivrés des Passeports aux premiers, que d'après l'avis préalable du Département de la Police & aux seconds, que du consentement du Comité Diplomatique.

3^{re}o. Que les Passeports pourront être accordés en revanche à tous ces Citoyens qui n'habitent pas à demeure à Varsovie ou qui ne s'y étant rendus que pour quelque tems afin de se mettre à couvert de l'ennemi, sont intentions de retourner sur leurs terres, sur quoi le Comité des Passeports devra s'entendre avec la Police & le Bourgmestre de chaque Cercle.

4^{re}o. Que l'on accordera de même des Passeports à tous ceux qui voudront se rendre dans les Provinces à l'effet d'engager leurs Concitoyens à s'armer contre l'ennemi, ayant préalablement informé le Conseil du motif qui les porte à quitter la Capitale.

5^{re}o. Toutes les femmes quoique domiciliées à Varsovie, pourvu qu'elles ne soient pas soupçonnées d'avoir eu des relations avec les Russes, pourront obtenir des passeports, sous condition toutefois qu'elles ne prendront pas avec elles plus de deux domestiques sur une voiture à quatre places & pas plus d'un

domestique sur une voiture à deux places; au quel cas elles devront payer pour chaque domestique 3 ducats, à titre d'impôt de reçrues.

6^{me}. Que celui qui n'aura pas acquitté l'impôt dû au trésor public, ne pourra obtenir aucunement la permission de quitter la Capitale.

7^{me}. Que tous ceux qui transportent des vivres à Varsovie ne sont pas dans le cas d'avoir besoin de passeports ni pour leur entrée ni pour leur sortie.

8^{me}. Que les Couriers de l'état civil obtiendront leurs passeports du Président de la ville, & ceux de l'état militaire du Comandant.

L'on donera des leçons publiques au Corps des Cadets de l'art militaire.

Le District de Grodno a accédé à l'Acte de l'Insurrection Nationale, tel qu'il a été dressé à Cracovie, & comme celui fait à Vilna sur le même objet diffère en certains point avec ce dernier, le Conseil Provisoire de Lithuanie a expédié Mr. Sulistrovski vers le Chef Suprême de la Force armée à l'effet de se concerter avec lui sur les mesures à prendre pour rectifier l'Acte de Vilna, ainsi que pour réunir entr'elles la Lithuanie & les Provinces de la Couronne par un seul & même lien.

Le Prince François Sapieha, porté par son amour pour la Patrie, s'est démis de sa place de Grand-Maître d'Artillerie de Lithuanie, ainsi que du Commandement des troupes rassemblées à Bielsk, témoignant qu'en osant se flatter de l'étendue de ses connaissances militaires pour remplir les devoirs d'un Général, il se croyait assés heureux de servir son pays dans le rang de simple Capitaine. Ce jeune Seigneur non content de ce sacrifice, a fait à la République un don de 6000 ducats en argent comptant, ainsi que de 40 chevaux pour l'Artillerie.

Le Général Hauman a reçu ordre de marcher vers Lublin; il prendra sous son commandement, chemin faisant, une partie des troupes du Général Grochowski, celui-ci s'étant déjà joint avec le reste de son corps, au Général Kościuszko.

LE 16 MAI.

Une lettre écrite de Tarnopol en Galicie, sous la date du 8 Mai, nous marque que la Brigade Polonaise commandée par le Colonel Wyszkowski, de 1200 hommes, le sabre à la main, s'est fait jour près du vieux Constantinow à travers de 4000 Russes qui voulaient s'opposer à son passage en Galicie; les Polonais ont enlevés en cette occasion à l'ennemi 11 canons & 7 caissons à poudre;

mais ils ont été obligés de les faire sauter en l'air & d'enclouer les canons, n'ayant pu les amener avec eux : cette brigade s'est jointe ensuite au camp Polonais établi près de Dubienka.

L'on a emmené aujourd'hui de Lublin 1 Major, 2 Capitaines, 3 Sous-Lieutenans, 4 Enseignes, 7 Cadets, 9 Sergens, 24 Chasseurs, 4 Chevaux-légers, 6 Dragons, 10 Cosaques, 10 Valets d'équipages, en tout 80 prisoniers Russes.— Le Pułk de Czesminsk, campé près de Brzesć, s'étant retiré à Pińsk, le Colonel Bielak a reçu ordre de le poursuivre. Si la nouvelle se vérifie que deux autres Brigades Polonaises qui se trouvaient dans le cordon Russe ont dirigé leur marche par le Palatinat de Brzesć pour venir à Varsovie, le Pułk Russe de Czesminsk pourrait bien être pris entre deux feux.

Le Conseil Provisoire de Lithuanie, suivant l'exemple du Duché de Mazovie, a convoqué l'arrière-ban.

Les dons patriotiques pour subvenir aux frais de la guerre, sont dès plus considérables dans tout le pays ; les deux villes de Varsovie & de Vilna ont produits dans l'espace de 4 semaines plus de 1.500.000 fl: tant en numéraire qu'en argenterie. Le Prince Primat, Madame de Cracovie & le Comte Plater ont fait présent de leur vaisselle.

Le Comité d'Enquêtes du Duché de Mazovie devant s'occuper incontinent de l'examen des prisonniers Nationaux, à l'effet de renvoyer les coupables au Jugement criminel, de relâcher ceux qui seront trouvés innocens, en a donné avis au public, afin que chacun munî de preuves en faveur ou bien à la charge des détenus, soit à même de les produire. Il sera publié à cet effet une liste exacte des prisonniers & les noms de ceux dont l'innocence aura été reconnue, seront insérés dans les Gazettes.

Comme l'on va former des magazins très considérables de vivres à Varsovie ; l'on a fait publier en conséquence des proclamations relatives à cet objet, par lesquelles sont engagés tous les habitans de la campagne de transporter leurs denrées dans la Capitale, où elles seront payés argent comptant.

Il a été tiré de rechef 150.000 fl: de la caisse de la Commission du Bon Ordre, pour les besoins de l'armée.

LE 17 MAI

On a enjoint à tous les Ministres & Dignitaires du pays, ainsi qu'aux membres de toutes les Magistratures qui ont été nommés à la Diète de Gro-

dno , de restituer au trésor public les pensions qu'ils ont déjà touchées.— On a aussi ordonné la restitutions de toutes les gratifications en général obtenues au moyen des Sancita de la Confédération de Targowica.

Le Conseil a défendu sous les peines les plus vigoureuses l'exportation dans l'étranger des bestiaux & grains , & afin de faciliter aux habitans de Varsovie les moyens de pouvoir acheter les vivres de la première main , le dit Conseil a prohibé aux revendeurs , sous la punition la plus sévère , d'aller au devant des transports de bestiaux & grains amenés à la Capitale par les habitans de la campagne , en ordonnant que les dits objets ne pourraient s'acheter autrement que sur le marché ; cette défense est étendue à quatre lieues à la ronde de la Capitale .

L'Archive ainsi que la caisse de la Commission d'Education Nationale ont été mis sous la direction du Conseil .

L'on a enjoint au Comité préposé à l'Hôtel des Monnayes de s'entendre avec le Directeur de la Chambre des finances de S. M. , quant à l'acquisition de différentes provisions de métaux non monnayés , apartenans en propres au Roi ; & l'on a assigné la somme de 75,000 fl : pour fournir aux premières dépenses indispensables dans le dit Hôtel .

Tous les Départemens en général ont reçu ordre de s'entendre entr'eux à l'effet d'établir un concert parfait parmis les différentes parties de l'administration actuelle .

L'on a pendu ce matin l'Intendant de la Police Rogozinski en vigueur d'un Décret du Jugement criminel par lequel il a été convaincu d'avoir été l'espion des Russes , d'en avoir reçu de l'argent & d'avoir conspiré contre la régénération Nationale . Son exécution s'est faite hors de la Ville ; il a été enterré sous la potence .

LE 18 MAI .

La Lithuanie a ouvert un emprunt pour compte de la République en hypothéquant tant les capitaux que les intérêts sur les Starosties .

Des lettres de Léopol en date du 12 Mai confirment la nouvelle , que les Brigades de Dzierzek & de Lazninski venant du nouveau Cordon Russe , ont passé par Cristinopol dans l'intention de se joindre aux troupes Polonaises . Ces mêmes lettres portent aussi , que Mr. Maczynski crée Notaire de

Camp de la Couronne par le pouvoir arbitraire des Russes, a été arrêté à Léopol par ordre de la Police du lieu, à la réquisition de ses créanciers.

L'on a pendu à Vilna le 12 Mai *Szwykowsky* ci-devant Maréchal de la Confédération de Vilna: Le Jugement criminel du lieu a trouvé qu'il avait conspiré contre la Patrie; Ses biens ont été adjugés au Trésor de la République.

Les travaux du Conseil provisoire de Varsovie se réduisent à ce qui suit: Il a exclus d'entre ses Membres Mr. *Wulfers* & l'a fait arrêter comme ayant donné lieu à des soupçons par sa conduite, en ce qu'il s'était porté tout seul chez les prisonniers de guerre, non obstant la défense existante de ne pouvoir leur parler qu'en présence de trois Membres du Comité préposé aux prisons. — Il a aussi fait arrêter par ordre exprès de Mr. *Kosciuszko* Chef suprême de la Force armée, le Comte *Unruh* Directeur de l'hôtel des Monnayes, ainsi que Mr. *Sartorius de Schwanenfeld* à titre de Secrétaire de la Poste: Ce dernier est aux arrêts dans sa chambre. L'on s'est de même assuré de la personne du père *Bohomolec* pour avoir prononcé un Sermon contraire à l'Insurrection Nationale.

LE 19 MAI.

Ce jour n'offre rien de bien intéressant à Varsovie. Quant au Conseil, il a suspendu jusqu'à nouvel ordre, l'achat des assignats Russes. — A ordonné que ferait tirée de la caisse la somme de 1000 fl: pour l'usage de Mr. *Jozefowicz* Secrétaire de la légation de Russie. — A demandé enfin à la Terre de *Czerisk* ainsi qu'au District de *Garwolin* de fournir aussitôt 532 Recrues pour le Corps de l'Artillerie.

Les Russes qui se débanderent dans les environs de Vilna lors de l'insurrection Nationale en cette Ville, se sont réunis ensuite sur le chemin qui mène à Grodno: ils ont dévasté dans leur marche tout le Pays à la ronde; Les Villes de *Merecz* & d'*Orany* sont totalement ruinées, l'on n'y voit plus que quelques vieillards, le reste a été égorgé par les Russes ou s'est enfui pour sauver leur vie, trop heureux de l'acheter au prix du sacrifice de leurs biens. L'ennemi en sortant de Grodno & en prenant son chemin vers Nowogrodek n'a pas été moins cruel, il a brûlé & massacré tout ce qu'il a rencontré. Notre terre arrosée par les larmes & le sang de ses habitans, va produire bientôt

des vengeurs terribles d'une aussi affreuse barbarie qui n'a jamais existée que parmi les Russes.

LE 20 MAI.

En établissant sous la date du 27 Avril l'impôt extraordinaire qu'exigent les circonstances actuelles, l'on n'a eu d'autre but que d'armer le Soldat afin de pouvoir agir d'autant plus efficacement pour exterminer un ennemi qui après l'échec effuyé dans la Capitale, se préparera sans doute à en tirer vengeance. Le Conseil ne s'est certainement point trompé dans l'attente qu'il avait formé du zèle de ses Concitoyens; leurs généreuses offrandes & les sommes considérables déjà versées dans le trésor public en payement du dit impôt, en font foi. Informé néanmoins, par le Comité désigné pour pourvoir aux besoins des Veuves & Orphelins, qu'il se trouve un grand nombre de personnes à Varsovie, qui, quoique dans les meilleures intentions de contribuer à la défense commune de la Patrie, ne sont nullement en état de payer l'impôt qui vient d'être fixé, le Conseil s'est empressé de tranquilliser la sollicitude de cette classe d'habitans & a exempté en conséquence du payement en question.

1^{mo}. Tous ceux qui produiront un témoignage de la part du Comité susmentionné, attestant comme quoi ils n'ont pas les moyens d'acquitter cet impôt.

2^{do}. Tous les garçons & compagnons de métiers, qui ont combattu dans les journées du 17 & 18 Avril & qui travaillent actuellement dans leurs ateliers aux différentes fournitures pour les troupes.

3^{ro}. Ces locataires dont le loyer annuel ne passe pas la somme de 200 fl.

4^{to}. Ceux, jouissant d'une pension du trésor public, dont le montant est au-dessous de 500 florins.

5^{to}. Ceux qui n'ont point touché leur pension depuis le 1^{er}. Mars 1793.

6^{to}. Tous ceux qui jouissent de quelque pension particulière ne payeront aucun impôt de cette partie de leurs gages destinée simplement pour leur nourriture.

7^{mo}. Les fiacres & voitures de louages sont également exempts de cet impôt, sous condition néanmoins qu'ils ne se refuseront pas au chargement de tout ce qu'exigent les besoins publics.

Il a été

Il a été enjoint en outre à tous les receveurs de restituer les impôts déjà acquittés par les personnes indiquées ci-dessus, & a ordonné de même aux premiers de ne point faire difficulté de recevoir en attendant la moitié de l'impôt, de tous ceux qui prouveraient l'impossibilité de le payer en une seule fois. Le Conseil a exempté de même du payement de l'impôt mis sur les loyer, tous les hôtels des Ministres étrangers.

Le Commissariat de Guerre vient d'être chargé d'acheter tout le falpétre & le souffre qui se trouve dans le pays.

L'en a de nouveau assigné aujourd'hui la somme de 15.000 fl: pour l'entretien des prisonniers de guerre.

On a enjoint à la Députation de Liquidation de liquider non seulement les dettes des émigrés, mais aussi des personnes Russes quoique non arrêtées.

Mr. Pierre Gautier s'est démis de sa place d'Adjutant Municipal auprès du Roi; le Conseil lui a substitué Mr. Dominique Sierakowksi.

Les Actionnaires intéressés à la fabrique de toiles, qui se travaillaient ci-devant à Łowicz, & dont ils avaient un magasin considérable à Varsovie, ont fait un don de leurs actions à la République.

Mr. Knapfus, Architecte de Vilna, a présenté au Conseil Provisoire de cette ville le modèle d'un moulin de campagne en forme de chariot, qui étant tirés par trois chevaux peut suivre les troupes dans leur marche & moudre chemin faisant 16 boisseaux de seigle dans l'espace de 24 heures.

LE 21 MAI.

Le Chef Suprême de la Force armée Nationale avait déjà récompensé tous les militaires qui ont donné des preuves de leur courage personnel dans les journées du 17 & 18 Avril, en les élévant chacun d'un grade: désirant savoir aussi les noms des Citoyens de l'état civil qui ont essentiellement coopérés à cette révolution, pour les faire passer à la postérité la plus reculée, il a chargé le Conseil Provisoire de lui envoyer à cet égard des informations circonstanciées. Pour satisfaire à cette demande il a été recommandé aux Bourgmestres de chaque Cercle que s'étant adjoints pour le moins trois Juges, ils ayent à prendre, de concert avec ces derniers, les renseignemens les plus exacts & les plus dignes de foi sur les noms ainsi que les actions de ces Citoyens qui se sont pour alors le plus distingués dans leur Cercle respectif, en cherchant à savoir d'eux mêmes le genre de récompense qui leur serait le plus agréable d'obtenir. Ce rapport détaillé sera présenté au plutôt au Conseil pour être par lui transmis au Général Kościuszko.

Le Comité de Subsistances a été réuni au Département des Vivres, l'un des Départemens du Commissariat de Guerre.

Mr. Czaplic, Lieutenant-Colonel Russe, a obtenu la permission d'être logé avec le Général-Major Milaszewicz.

Le Conseil a délégué des personnes chargées d'examiner les registres ainsi que les travaux de la Commission d'Education Nationale: il a aussi pris sous sa direction la régie de la fabrique de Tabac.

Des lettres de Vilna nous annoncent que les Russes après avoir livrés une

bataille aux nôtres près de *Polany*, où ils ont perdu beaucoup de monde, se sont retirés à *Smorgonie*, ville située à peu de distance de la *Vilia*. — Un Cou-
rier Russe allant à *Berlin* & amené à *Vilna* le 15 Mai, a assuré que le 3 de ce
mois l'on s'efforçait de cacher au public de Pétersbourg les mauvaises nouvel-
les reçues de Pologne. Quant au Prince *Cecyanow*, il a avec lui un plus
grand nombre de chariots que de soldats : des personnes qui ont vu son camp
à *Zotučka*, attestent qu'il mène à sa suite jusqu'à 4000 paysans Lithuaniens,
dont les chevaux & les bœufs sont chargés de dépouilles prises sur les malheu-
reux Citoyens de cette Province.

L E 22 M A I.

Tous les anciens Régimens, ainsi que ceux nouvellement créés, devant
être portés à 2000 hommes chacun, nous voyons l'arriver tous les jours à *Var-
souïe* un nombre infini de recrues. D'un autre côté les fortifications de cette
ville sont fort avancées, & malgré ce qu'en disent les Gazetiers de *Berlin* & de
Hambourg, elles seront bientôt achevées.

Il n'est pas étonnant que des milliers de Citoyens libres, travaillans avec
autant d'ardeur que de zèle pour l'amour de la Patrie, leur propre conserva-
tions & le maintien de leur liberté, ne fassent plus d'ouvrage, dans le court espace
de quelques semaines, que ne le souhaiteraient effectivement ceux qui font
répandre à des nouvelistes à gages tant de mensonges sur le compte de la
Pologne.

A compter du 1er Juin prochain, l'on mettra à exécution l'organisation
militaire de la Municipalité de *Varsovie*; en sorte que le reste de la garnison,
composée de troupes régulières, pourra alors camper hors des lignes.

Les habitans de la ville & ceux des environs sont prévenus à cet effet
de ne point s'alarmer lorsqu'ils entendront à cette époque le bruit du canon
pour donner les signaux ordinaires de *Dane* & de *Retraite*.

Sur la représentation faite au Conseil que Mrs. *Nieborowski* & *Gaszynski*
avaient été désignés comme Membres de la Commission du Trésor de la Cour-
onne avant la Diète de *Grodno*; il a été résolu qu'ils seraient exemptés de
l'obligation de restituer leurs Pensions au Trésor public conformément à l'ar-
rêté pris dans la journée du 17 Mai où il fut décrété que tous les Ministres du
Pays & Membres des différens Dicastères nommés durant la dite Diète, se-
raient tenus à cette restitution.

L E 23 M A I.

Toutes les personnes détenues apartenantes à la légation de Russie ont
obtenu la permission de se voir; les Dames Russes qui font ici peuvent aussi les
aller visiter, & pour que ces mêmes personnes soient pourvues de tout ce
qui peut contribuer à leur entretien comode, il a été assigné à cet effet une
somme de 6000 florins.

Des malintentionés avaient répandus de faux bruits à l'égard des indi-
vidus de la Confession d'*Ausbourg* en les accusant d'entretenir des rela-
tions secrètes avec les ennemis de la Patrie, ainsi que d'avoir caché dans leur
Eglise un dépôt d'armes: Ces bruits qui sont les moins fondés possibles ne

pouvant être répandus qu'à dessein pour troubler l'heureuse harmonie qui subsiste entre tous les Habitans en général de la Ville de Varsovie, le Conseil a fait publier une Proclamation par laquelle rendant justice au Civisme de la dite Congrégation il est déclaré que quiconque oserait tenir à l'avenir de pareils discours sera considéré comme perturbateur de la tranquillité publique & comme tel exemplairement puni.

L'on lira ci-après une seconde Proclamation émanée en ce même jour qui prouvera combien ceux qui sont actuellement à la tête de l'administration publique s'intéressent au sort des Paysans.

Proclamation du Conseil.

C'EST avec une peine sensible que le Conseil Provisoire de Varsovie a été informé que dans ce moment de régénération générale de toute la Nation, il existe toutefois des propriétaires territoriaux & ce qui plus est, de l'état Ecclésiastique, qui au lieu de payer eux-mêmes les impôts nouvellement établis, en font supporter tout le poid à leurs propres paysans, à ces malheureux habitans de la campagne, qui n'ont été déjà que trop vexés par les troupes ennemis. Le Conseil ne peut envisager une démarche de cette nature que comme contraire à l'œuvre de la régénération Nationale & comme opposée aux principes sacrés dont est animé le Chef Suprême de la Force armée qui a pour but de rendre au pays ses anciennes prérogatives. Si cette conduite est dictée par le désir d'épargner son propre bien, il faut avoir peu de Civisme & beaucoup d'inhumanité pour le faire! Peut-on en effet être considéré comme bon Citoyen lorsqu'on regrette une partie de son bien-être dans un moment où chaque Polonais est en devoir de sacrifier de bon cœur non seulement toute sa fortune mais encore sa vie pour la défense de sa Patrie. Y a-t-il de l'humanité de faire porter tout le fardeau des impôts aux laboureurs, qui ne sont déjà que trop opprimés, à cette classe précieuse d'habitans, dont le travail pénible constitue la principale richesse de notre pays, tandis qu'il devrait être de notre devoir au contraire de les traiter avec douceur afin de l'engager à s'armer, de concert avec nous, pour la défense commune. — Ce n'est pas le moment de téosiser & d'épargner les fortunes, lorsqu'il faut secourir le pays par tous les moyens possibles. — Celui-là est coupable, celui-là doit être considéré comme un fils dénaturé de sa Patrie, qui rejettant ses devoirs sur les autres, au lieu d'augmenter l'ardeur générale pour la défense générale, cherche à la diminuer, en n'accordant aucun moment de relâche aux paysans, qui ne sont déjà que trop opprimés. Si le Conseil ne pouvait gueres s'attendre à un pareil exemple de la part des Séculiers, il espérait encore moins le retrouver parmi les Ecclésiastiques; les saints devoirs de leurs état nullement inseparables de ceux du Citoyen, ne leurs imposent ils pas pour première loi le soin d'adoucir au tant que possible le sort des malheureux. Comment concilier actuellement ces mêmes devoirs avec la maniere dont il agissent à l'égard des paysans.

sur lesquels ils ont rejeté tout le poids des charges publiques — Il n'a pas
pas été de l'intention du Conseil de les imposer sur les cultivateurs, car il
est persuadé que cette classe a été tellement oprimée jusqu'ici, qu'elle arri-
vait à peine à gagner son pain à la sueur de son front. — Il avait particuliè-
ment en vue les riches revenus de ceux qui possédaient pour la plupart des
biens Nationaux & souhaitent par là, que des revenus qui ont été employés
si souvent contre la Patrie, dussent servir au moins à sa défense dans la cir-
constance actuelle. — À ces causes & à l'effet d'obvier à tems aux suites désa-
gréables que pourrait avoir une conduite si peu attendue, le Conseil recommande
de très sévèrement par ces présentes à tous les propriétaires en général des
biens séculiers & ecclésiastiques de se bien garder de rejeter sur leurs pay-
sans l'impôt, qui n'a été établi que sur leurs propres revenus, & que dans
le cas où il les auraient déjà fait acquitter par ces derniers ils aient à
les leurs restituer immédiatement, sous peine d'en devoir répondre par de-
vant le Jugement Criminel.

Cette Proclamation a été envoyée dans toutes les Paroisses du Duché
de Mazovie, avec ordre d'être publiée au prône, affichée aux portes des
églises & lue aux paysans par leurs Baillis.

L E 24 M A I.

Nous avons enfin le bonheur de posséder Mrs. les Comtes Ignace Potocki
& Kottatay, leur arrivée à Varsovie a été pour eux un jour de gloire & pour
nous celui d'une joie universelle. Ces Citoyens vertueux si connus par leurs
sentimens patriotiques, persécutés durant près de deux années, obligés de
s'exiler de leur Patrie pour chercher un asyle dans une terre étrangère, ont
été reçus par les habitans de la Capitale d'une manière qui leur fera oublier
les momens qu'ils ont du passer loin de leurs Concitoyens. Une foule innombrable composée du corps des Marchands & des Citoyens de toutes les
classes s'est présentée à leur rencontre aux barrières de la ville, d'où ils ont
été conduits en triomphe au son de la Musique mêlée des acclamations de
joie la plus vive, jusqu'à la maison de ville; là ils ont été accueillis par la
Municipalité & complimentés par le Président. Le soir ils furent reconduits
à leurs demeures avec le même enthousiasme & des cris de joie multipliés
fort avant dans la nuit, qui étaient autant de témoignages de la satisfaction
générales de la part du peuple de retrouver dans la Patrie deux Citoyens aussi
distingués par leurs mérites personnels que par leur attachement à la Nation.
Leur arrivée dans la Capitale va mettre fin au Conseil suplément provisoire,
qui doit être remplacé dans peu par un Conseil suprême National.

Les travaux du Conseil provisoire n'offrent rien d'intéressant en ce jour :
Il a seulement assigné la somme de 200 000 fl: pour les besoins de l'armée & a
exempté Mr. Nieborowski de l'obligation de siéger dans le Comité des sub-
sistances en désignant à sa place le Sr. Lipczynski.

Chez P. Dufour, Imprimeur Nr. 58. à la Vieille Ville. Le Nr. 6 coûte 23 gros.

Le Nr. 7 paraîtra Mercredi après deux heures.